



Gazette Gavissoise

Décembre 2024 n° 96



Mot du maire

Chères Gavissoises, chers Gavissois,

Dans un contexte toujours aussi morose et belliqueux avec cette guerre toujours là à notre porte et au Moyen Orient, nous ne pouvons que souhaiter que la paix revienne très vite partout dans le Monde.

Les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris nous ont fait du bien. La réussite de cet évènement sportif planétaire restera dans nos mémoires et a prouvé au monde entier que notre nation est toujours capable des plus belles réalisations.

Je suis heureux de vous présenter ce bulletin municipal réalisé avec les conseillers municipaux de l'équipe Communication. Nous avons toujours souhaité et œuvré pour que ce magazine puisse être l'expression de nos forces vives, celles de nos associations, et de l'action communale.

La création d'une bibliothèque dans notre commune (pour les enfants et pour les adultes) ainsi que l'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit du bâtiment périscolaire sont les plus gros chantiers de cette année.

Les autres réalisations, qui auraient dû démarrer cette année, sont légèrement décalées. Il y aura donc prochainement la création d'une aire de jeux pour enfants, l'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit du bâtiment de l'école primaire, l'amélioration de l'efficacité énergétique au sein du groupe scolaire et

l'installation d'un terrain Street Workout offert par la CCCE. Nous avons pris les premiers contacts avec les entreprises pour la rénovation de la Salle Roland Parmentier.

Merci aux élus, à nos employés communaux, à notre corps enseignant, aux présidents d'associations ainsi qu'à leurs membres et aux bénévoles pour leur implication et leur dévouement.

Je vous remercie également, Gavissoises et Gavissois, de votre aide toujours aussi précieuse pour l'entretien de nos rues. Nous travaillons tous à rendre notre village de plus en plus agréable.

Je vous souhaite d'heureuses fêtes de Noël et une bonne année 2025. Qu'elle soit pleine de santé, de bonheur et d'amour pour vous et vos proches.

Prenez bien soin de vous.

Bien Cordialement,
Votre Maire,
Alain REDINGE



Sommaire

Mot du maire	2
Au fil des délibérations	3
Du côté des finances	10
Du côté des projets	11
Du côté des travaux	13
Du côté de la bibliothèque	15
Du côté des écoles	16
Du côté des associations	20
• Accueil périscolaire	
• APEEC	
• ASSE des Mégacéros	
• Cercle des Jeunes	
• Gym Gavissoise	
• Les Riverains de La Boler	
• Syndicat d'arboriculture	

Evénements	28
• Les crécelles	
• Les inondations	
• Départ en retraite	
• Fête Nationale	
• 11 novembre	
• Repas des aînés	
• Repas des élus	
• Saint Nicolas et illumination du sapin	
Portrait	33
A l'honneur	33
• Belles réussites	
• Noces d'or	
Etat civil	36
Civisme	37
CCCE	38
Noté pour vous	39
Arrivées et départs	39

Au fil des délibérations

L'intégralité des délibérations est disponible sur www.gavisse.fr

Conseil municipal du 10 janvier 2024

Chasse communale : approbation de l'adjudicataire

Vu le procès-verbal d'adjudication du 20 décembre 2023,

Après avoir pris connaissance du résultat de l'adjudication du droit de chasse sur le ban communal de lot unique,

Considérant que l'enchère la plus élevée pour ce lot a été faite par Monsieur Alain-Pierre KIFFER à hauteur de 5500€ de loyer annuel et que Monsieur Alain EHRMINGER, adjudicataire précédent, n'a pas fait prévaloir son droit de priorité,

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- approuve la candidature de Monsieur Alain-Pierre KIFFER, domicilié à Gavisse au 24 rue de la Forge, qui prend la qualité d'adjudicataire du lot unique de la chasse de Gavisse
- autorise Monsieur le Maire à signer le bail pour la période allant du 2 février 2024 au 1^{er} février 2033 sous réserve de la validation de la caution définitive de la banque de Monsieur Alain-Pierre KIFFER.

Désignation d'un estimateur de gibier rouge

Le Conseil Municipal, après délibération, désigne à l'unanimité Monsieur SCHNEIDER Armand de la commune de FIXEM en qualité d'estimateur pour les dégâts de gibier rouge pour la période 2024-2033.



Orientation budgétaire 2024

A cet effet, Monsieur le Maire, expose au Conseil Municipal l'orientation budgétaire 2024 pour la commune de Gavisse ci-dessous :

Projet	Dépense € HT	Recette € HT		Solde € HT
Aire de jeux pour enfants	51 200	Subvention CAF	25 600	-15 360
		DETR / DSIL	10 240	
		Subvention totale	35 840	
Installation de panneaux photovoltaïques périscolaire et école primaire	100 000	CCCE	10 000	- 90 000
		Subvention totale	10 000	
Rénovation thermique école bâtiment primaire	140 000	Ambition Moselle	28 000	- 42 000
		Subvention rénovation école	70 000	
		Subvention totale	98 000	
Rénovation d'ensemble Salle Roland Parmentier	150 000	Ambition Moselle	30 000	- 60 000
		Fonds Vert	60 000	
		Subvention totale	90 000	
TOTAL	441 200		241 840	-199 360

Au fil des délibérations

L'intégralité des délibérations est disponible sur www.gavisse.fr

Conseil municipal du 20 mars 2024

Présentation des devis pour le choix des panneaux photovoltaïques sur le toit du péricolaire

La Commune a le projet d'installer des panneaux photovoltaïques sur le toit du bâtiment péricolaire.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les deux devis demandés auprès des sociétés Powersol et France Solar.

Le devis de la société Powersol s'élève à un montant de 39574.00 € HT soit 47488.80 € TTC.

Le devis de la société France Solar s'élève à un montant de 45401.36 € HT soit un montant de 54481.63 € TTC.

Après l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide d'accepter le devis de la société Powersol et charge Monsieur le Maire à le signer et à demander les subventions nécessaires.

Prime de pouvoir d'achat exceptionnelle 2023

Le Maire expose que le décret n° 2023-1006 du 31 octobre 2023 prévoit la possibilité d'attribuer une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat pour certains agents publics.

Le montant de la prime est réduit à proportion de la quotité de travail et de la durée d'emploi sur la période du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023.

La prime pouvoir d'achat exceptionnelle fait l'objet d'un versement unique au mois d'avril 2024.

Elle n'est pas reconductible.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité des membres présents :

- d'instaurer la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat de 300 €.
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Conseil municipal du 15 avril 2024

Compte de gestion exercice 2023

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Compte de Gestion 2023, établi par Mesdames Mireille CHALI et Barbara HITTINGER-LEBAILLY, Trésorières Principales du SGC d'Hayange et déclare toutes les opérations de l'exercice 2023 définitivement closes et les crédits annulés.

Le Conseil Municipal donne décharge à Mesdames Mireille CHALI et Barbara HITTINGER-LEBAILLY.

Compte administratif 2023

Le compte administratif 2023, présenté par Madame Carole DEFRAIN est approuvé, à l'unanimité, par le Conseil Municipal, en l'absence de Monsieur le Maire. Il est déclaré toutes les opérations de l'exercice 2023 définitivement closes et les crédits annulés.

Affectation du résultat

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2023, en adoptant le Compte Administratif qui fait apparaître :

Report :

Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 834,85 €
Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 283 370,07 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution de la section d'investissement de : - 25 833,71 €
Un solde d'exécution de la section de fonctionnement de : 1 401,19 €

Restes à réaliser :

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

- En dépenses pour un montant de : 0.00 €
- En recettes pour un montant de : 0.00 €

Statuant sur l'affectation du résultat, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2023, comme suit :

- Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068): 24 998,86 €
- Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) est de : 226 970,02 €

Vote des 3 taxes

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux comme suit :

Le Conseil municipal, vu les articles 1636 B et 1639 A du code général des impôts, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer les taux communaux pour l'année 2024 comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 34.74%
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 85.96 %
- taxe d'habitation : 16.97 %

charge Monsieur le Maire, de notifier cette décision aux services préfectoraux et de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Budget primitif 2024

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le Budget Primitif 2024, s'équilibrant en recettes et en dépenses.

Section de Fonctionnement :

Dépenses : 659 177.00 €
Recettes : 659 177.00 €

Section d'Investissement :

Dépenses : 402 878.06 €
Recettes : 402 878.06 €

Fongibilité des comptes de la M57

Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

- Fonctionnement : 7.5%
- Investissement : 7.5%

Conseil municipal du 11 septembre 2024

Subvention exceptionnelle pour le Syndicat d'Arboriculture

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le Syndicat d'Arboriculture demande une subvention exceptionnelle concernant des travaux d'alambic dont le devis de la société FAB Production et Service située 14 route Nationale 57940 METZERVISSE s'élève pour un montant total de 975 € TTC.

Le Conseil Municipal, avec 9 voix pour et 1 abstention, décide de verser une subvention exceptionnelle de 500 € afin de pouvoir aider le Syndicat d'Arboriculture à régler ces travaux.

Rapport triennal de l'artificialisation des sols

Monsieur le Maire, expose au Conseil Municipal que la loi Climat et Résilience, adoptée en 2021, a fixé à la France l'objectif d'atteindre la « Zéro Artificialisation Nette des Sols » (ZAN) en 2050.

Pour concrétiser cette ambition par étapes, un objectif intermédiaire a été défini : réduire de moitié la consommation d'Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (ENAF) sur la période 2021-2031 par rapport à la décennie précédente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'adopter le rapport triennal de bilan du ZAN 2021-2023.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois à compter des notifications ou de sa publication.

Gestion des opérations de chasse - renonciation des indemnités du comptable

Le Maire expose,

Compte tenu du nouveau mode opératoire concernant la gestion des opérations de Chasse pour l'année 2023,

CONSIDERANT que le Service de Gestion Comptable ne réalise plus les opérations comptables liées à la chasse communale et ce, dès 2023 ;

CONSIDERANT la charge de travail supplémentaire afférente à la secrétaire de mairie pour palier au travail administratif et comptable fait jusqu'à présent par le comptable ;

CONSIDERANT que le comptable renonce à ses indemnités de chasse et que la commune peut en disposer librement ;

Il est proposé que l'indemnité initialement distribuée au comptable soit reversée à la secrétaire de mairie à hauteur de 8% sur chacun des lots de chasse, des enclaves et/ou des réserves ; et sans que le budget de la collectivité soit impacté.

Cette gratification ne se substitue pas à la part acquise pour son travail sur le lot de chasse mais vient bien en complément pour récompense du travail supplémentaire fourni à la suite de la décision du Service de Gestion Comptable d'Hayange, pour la non prise en charge des traitements comptables de la chasse communale.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte le versement de cette gratification supplémentaire à compter de 2024 et ce, jusqu'à la fin du nouveau bail 2024-2033.

Rénovation énergétique de l'école primaire

Plan de financement prévisionnel

Dépenses	
Etudes (montants estimatifs)	Montant € HT
Assistance à maîtrise d'ouvrage <i>Economiz-Erozi</i>	8 840,00 €
Total études	8 840,00 €
Travaux (montants estimatifs selon étude MATEC)	
Lot 1 - Remplacement du mode de chauffage par une pompe à chaleur air-air. <i>Devis Powersol</i>	28 000,00 €
Lot 2 - Renouvellement de l'isolation des combles perdus Devis SBI	5 400,00 €
Lot 4 - Production d'électricité photovoltaïque. <i>Devis Powersol</i>	26 000,00 €
Lot 7 - Fourniture et pose de stores pour réduction thermique. Devis Duhamel	7 779,80 €
Total travaux	92 179,80 €
Total HT	101 019,80 €
TVA 20 %	20 203,96 €
Total TTC	121 223,76 €

Recettes			Statut
Etudes	Montant en €	Part en %	
Fonds vert	40 407,92 €	40 %	Sollicité
Département de la Moselle	19 000,00 €	18,81 %	Notifié
CCCE	20 805,94 €	20,60 %	A solliciter
Subventions totales escomptées	80 213,86 €	79,40 %	
Autofinancement	20 805,94 €	20,60 %	
Total HT	101 019,80 €	100,00 %	
Autofinancement TTC	41 009,90 €		
Total TTC	121 223,76 €		

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le plan de financement ci-dessus correspondant aux travaux de rénovation énergétique de l'école primaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accepter le plan de financement tel qu'il est présenté et charge Monsieur le Maire à demander le fonds de concours à la Communauté des Communes de Cattenom et Environs.

Devis POWERSOL

Remplacement du chauffage par une pompe à chaleur air/air.

La commune a le projet de procéder à la rénovation énergétique de l'école primaire et pour cela remplacer le mode de chauffage actuel par une pompe à chaleur air/air.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un devis reçu par la société POWERSOL pour l'installation d'une pompe à chaleur air/air Mitsubishi Hyper Heating.

Le devis de la société POWERSOL s'élève pour un montant de 28 000€ HT.

Après l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'accepter le devis de la société POWERSOL et charge Monsieur le Maire à le signer et à demander des subventions.

Devis SBI

Renouvellement de l'isolation des combles perdus

La commune a le projet d'effectuer la rénovation énergétique de l'école primaire et pour cela renouveler l'isolation dans les combles perdus.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un devis reçu par la société SBI pour le renouvellement de l'isolation dans les combles perdus.

Le devis de la société SBI s'élève à 5400 € HT.

Après l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'accepter le devis de la société SBI et charge Monsieur le Maire à le signer et à demander des subventions.

Devis POWERSOL Panneaux photovoltaïques 26kWc avec autoconsommation sans revente

La commune a le projet de faire la rénovation énergétique de l'école primaire et pour cela d'installer des panneaux photovoltaïques de 26 kWc avec autoconsommation sans revente.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un devis reçu par la société POWERSOL pour l'installation des panneaux photovoltaïques de 26 kWc avec autoconsommation sans revente.

Le devis de la société POWERSOL s'élève pour un montant de 26 000 € HT.

Après l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'accepter le devis de la société POWERSOL et charge Monsieur le Maire à le signer et à demander des subventions.

Devis POWERSOL Réfection de la toiture

La commune a le projet de faire la rénovation énergétique de l'école primaire et pour cela de procéder à la réfection de la toiture recevant les panneaux photovoltaïques.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un devis reçu par la société POWERSOL pour procéder à la réfection de la toiture recevant les panneaux photovoltaïques.

Le devis de la société POWERSOL s'élève pour un montant de 25 000 € HT.

Après l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'accepter le devis de la société POWERSOL et charge Monsieur le Maire à le signer et à demander des subventions.

Devis Ets D. DUHAMEL Fourniture et pose de stores électriques solaires et de films de vitrages anti-chaleur pour la réduction thermique

La commune a le projet de faire la rénovation énergétique et thermique de l'école primaire et pour cela de procéder à l'installation de stores électriques solaires et de films de vitrages anti-chaleur.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un devis reçu par Ets A.DUHAMEL pour procéder à l'installation de stores électriques solaires et de films de vitrages anti-chaleur.

Le devis de l'entreprise Ets A.DUHAMEL s'élève pour un montant de 7779,80 € HT.

Après l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'accepter le devis de la société Ets A.DUHAMEL et charge Monsieur le Maire à le signer et à demander des subventions.

Demande de subventions et fonds de concours

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les devis reçus afin de pouvoir rénover l'école primaire de la Commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, charge Monsieur le Maire de solliciter le Fonds Vert pour un montant de 40 407,92 € HT, le Département de la Moselle pour un montant de 19 000 € HT et la CCCE pour une demande de fonds de concours pour un montant de 20 805,94 € HT.

Le plan de financement s'établit comme suit :

- Coût total prévu des travaux : 101 019,80 € HT
- Fonds Vert : 40 % soit 40 407,92 € HT
- Département de la Moselle : 18,81 % soit 19 000,00 € HT
- Fonds de concours de la CCCE : 20,60 % soit 20 805,94 € HT
- Apport de la commune : 20,60 % soit 20 805,94 € HT

Conseil municipal du 20 novembre 2024

Attribution des subventions communales aux associations

Le Conseil Municipal décide, à 8 voix pour et 1 abstention de verser aux associations de Gavisse, les subventions suivantes :

- Association Gym Gavissoise : 600€
- Association Le Cercle des Jeunes : 600€
- Association de pêche Les Riverains de la Boler : 500€

Le Conseil Municipal octroie, à l'unanimité, une subvention aux associations extérieures suivantes :

- Souvenir Français de Cattenom : 100€
- UNSS du collège de Cattenom : 84€

Le Conseil Municipal décide, de ne pas verser de subvention à l'association départementale des Restaurants et relais du Cœur de Moselle Ouest.

Revalorisation du RIFSEEP

Vu la délibération du Conseil Municipal du 10 décembre 2019 instaurant la mise en place du RIFSEEP,
Vu la délibération du Conseil Municipal du 04 octobre 2021 fixant la revalorisation RIFSEEP,
Monsieur le Maire propose une nouvelle revalorisation des montants annuels maxima : Le Maire propose, à partir du 1er janvier 2025, de fixer les groupes et de retenir les montants maximums annuels suivants : le montant passe de 180 € à 200 €.

Les montants de base sont établis pour un agent exerçant à temps complet. Ils sont réduits au prorata de la durée effective du travail pour les agents exerçant à temps partiel ou occupés sur un emploi à temps non complet.

Devis BET2C Projet de rénovation de la salle Roland Parmentier

La commune de Gavisse a le projet de rénover la salle Roland Parmentier.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le devis de la société BET2C concernant les prestations de maîtrise d'œuvre relatives aux travaux de rénovation de la salle Roland Parmentier.

Le devis s'élève pour un montant de 14 960,00€ HT soit 17 952,00€ TTC.

Après débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accepter le devis de la société BET2C pour un montant de 14 960,00€ HT soit 17 952,00€ TTC.



Du côté des finances

La France étant dans une situation économique difficile et face aux différentes coupes budgétaires de l'administration française, nous avons fait de la gestion des finances de notre commune une priorité. Bien que nos investissements lourds aient commencé cette année, nous avons pu réaliser plusieurs travaux nécessaires à la commune tout en maintenant un équilibre budgétaire.

Les trois taxes communales

En 2023, le Conseil Municipal a voté la stabilisation des taux des taxes.

Pour mémoire ces taux sont :

TAXE HABITATION :	16,97%
TAXE FONCIERE BÂTI :	20,48%
TAXE FONCIERE NON BÂTI :	85,96%

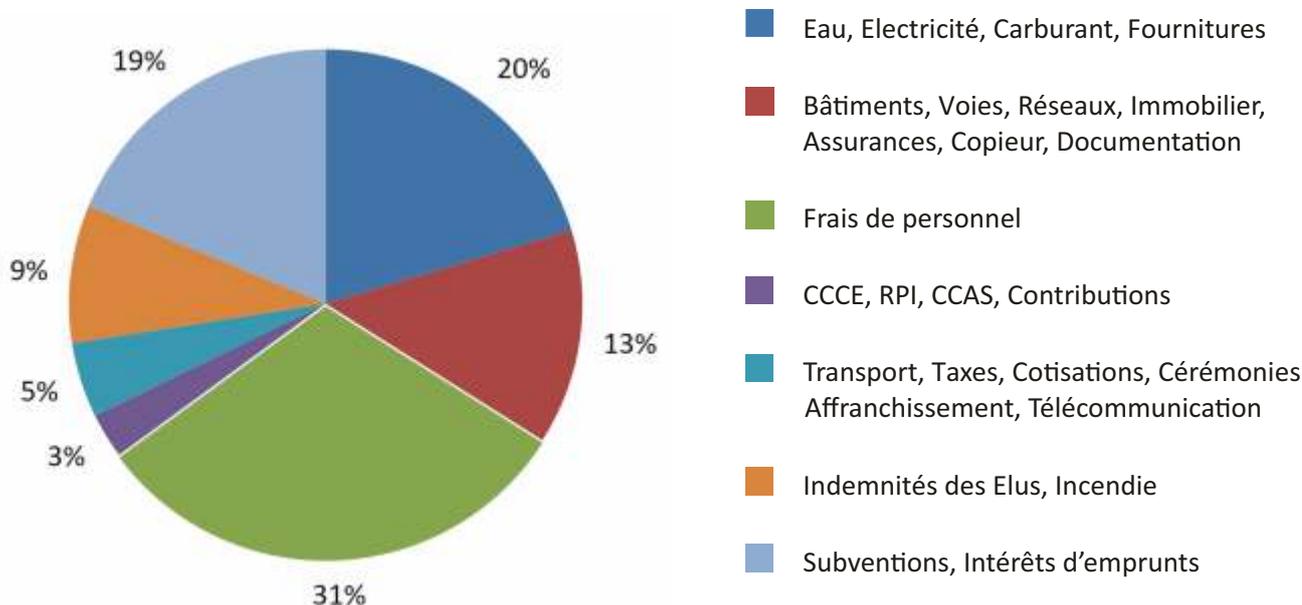
Comme en a décidé le Conseil, il n'y aura toujours pas d'augmentation des taux des taxes.

Comment nos impôts ont-ils été utilisés par la commune en 2023 ?

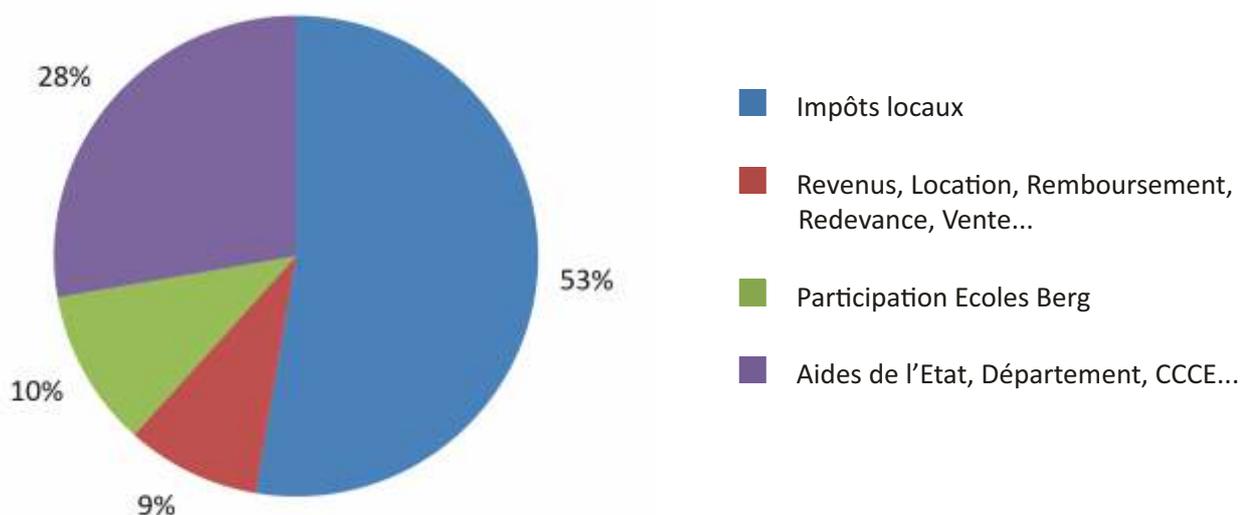
	Résultats 2022	Recettes 2023	Dépenses 2023	Excédent 2023
Fonctionnement	413 539,37	461 903,12	493 304,31	257 844,08
Investissement	- 123 459,25	34 731,40	66 440,31	- 30 874,06
Total	290 080,12	496 634,52	559 744,62	226 970,02

Comment se décompose le poste de Fonctionnement ?

Dépenses



Recettes



Et l'investissement en 2023 ?

Côté Dépenses d'Investissement, pour un montant de 66 440 €, il y a eu pour les principaux postes: les études et diagnostics avant installation des panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux et avant la rénovation thermique de l'école primaire, la remise aux normes de la protection contre la foudre de l'église, l'achat d'outillage, l'entretien des bâtiments scolaires et le remboursement des emprunts en cours.

En ce qui concerne nos recettes d'investissement, nous avons reçu la taxe d'aménagement et le FCTVA.

En 2024 nos investissements lourds ont commencé avec l'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit du périscolaire et la création de la bibliothèque. Ils se poursuivront en 2025 avec la création d'une aire de jeux, la rénovation thermique de l'école primaire et la restauration de la salle Parmentier.

Du côté des projets

Rénovation énergétique de l'école

Suite à un audit thermique, il résulte que des travaux de rénovations énergétiques doivent être faits pour notre école.

Après délibération en conseil municipal, il a été décidé de procéder à divers travaux pour l'architecture de nos bâtiments scolaires ainsi que pour le confort des élèves, des maîtresses et de nos assistantes maternelles.

Pour cela, parmi les travaux en cours et à venir : réfection de la toiture de l'école primaire, installation d'environ 60 panneaux solaires, isolation thermique des combles par la projection d'une laine de verre, installation de stores à certaines fenêtres très ensoleillées et d'un film anti UV sur certaines portes du bâtiment et remplacement des VMC ainsi que du chauffage par des pompes à chaleur.

Réfection de la salle Parmentier

Le Maire et le Conseil Municipal ont continué à travailler sur le projet de réfection de la Salle Parmentier au cours de l'année écoulée même si l'ordre des priorités a été revu en faveur des travaux d'isolation des bâtiments de l'école primaire (voir cet article) – on ne peut pas tout faire en même temps !

La société de maîtrise d'oeuvre, BET2C travaille actuellement sur une proposition de réaménagement.

Un dossier financier est en cours d'élaboration avec le cabinet Economiz. L'ambition est de bénéficier de 70% de subventions, ce qui permettrait de pousser le budget pour un projet plus abouti... pour 2025!

Du côté des projets

Aire de jeux... Elle arrive avec un peu de retard

En raison d'un retard dans l'obtention de la subvention de la CAF, les travaux de l'aire de jeux n'avaient pas pu commencer jusque-là. Ils ont enfin pu démarrer ce 5 décembre.

Très attendue, elle pourra prochainement être utilisée par les enfants.



COMMUNE DE GAVISSE

CRÉATION D'UNE AIRE DE JEUX

MONTANT DE L'OPÉRATION :
61 194€ HT

Projet financé avec le soutien de :



- la Caisse des Allocations Familiales de la Moselle à hauteur de 50% pour un montant de 25 597€ HT.

- l'Etat (DETR) à hauteur de 30% pour un montant de 15 358€ HT.

La pose des panneaux photovoltaïques sur le toit du périscolaire est terminée

Pour faire suite à notre article dans la Gazette 2023, des panneaux photovoltaïques ont été installés (par une société locale, Powersol, située à Beyren Les Sierck) sur le périscolaire en juillet 2024.

Le coût de l'installation s'est monté à environ 47 000 €. Pour l'instant la totalité de l'électricité produite est vendue à EDF. Le retour sur investissement attendu est de 67 000 € sur 20 ans. En plus d'être un investissement rentable sur le long terme, cette initiative est également un petit pas vers une production d'énergie plus verte. Comme indiqué dans notre article sur le sujet en 2023, des panneaux seront également installés sur les toits de l'école primaire/préau et de la Salle Parmentier (voir cet article).



Du côté des travaux

Entretien, embellissement et modernisation du village

Curage des fossés rue Jeanne d'Arc

Pour faciliter l'écoulement des eaux lors des périodes de fortes précipitations, la société JK Broyage de Monsieur Julien KNEIP, a procédé à l'élagage d'arbres et au curage des fossés à l'entrée de Gavisse en venant de Berg sur Moselle ces derniers mois.



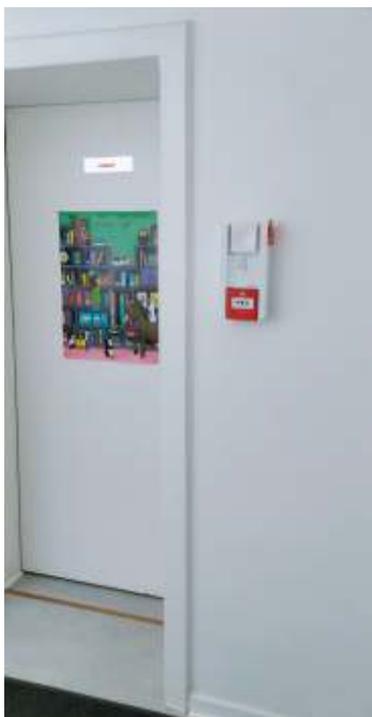
Remplacement des sanitaires de l'école

Avec un peu de retard, l'entreprise Pierre Sanit'R a mené des travaux indispensables de modernisation des sanitaires de l'école primaire pendant les vacances de février.



Mise en conformité de la mairie

La société PILSA domiciliée au Luxembourg a remplacé les panneaux d'évacuation, d'équipements d'alarmes de type 4 et de blocs de secours, afin de remettre en conformité les installations de la mairie.



Du côté des travaux

Entretien, embellissement et modernisation du village

Travaux d'entretien divers

Tout au long de l'année, les ouvriers communaux Risorto et Robert ont procédé à l'entretien des bâtiments communaux, des monuments, du cimetière, des abords de l'église et des différents espaces verts.

En outre, un entretien avant l'hiver autour de l'église a également été fait pour la cérémonie du 11 novembre.

Un grand merci à eux pour les travaux d'entretien qu'ils effectuent régulièrement sur notre commune.



Entretien de la Boler

L'actualité de la commission Eau, Assainissement et GEMAPI



Composée de 16 élus du territoire, la commission Eau, Assainissement et GEMAPI est animée par Benoit Steinmetz, Vice-Président à la CCCE.

En 2024, la commission a proposé la modification des aides à l'achat de matériel anti-inondation. Le plafond des subventions pour l'achat de batardeaux est passé de 1 200 à 2 500 € et une nouvelle aide à l'achat de petit matériel a été instaurée (pompes, sacs...).

Une étude relative au ruissellement a été lancée, ainsi qu'une étude pour la création d'un Plan Intercommunal de Sauvegarde (document de gestion de crise). La commune de Gavisse participe à ces deux études.

Enfin, l'année a été marquée par de fortes inondations en janvier et mai 2024. Ces phénomènes ont touché plusieurs départements français, et plus globalement différents pays d'Europe, caractérisant l'année écoulée particulièrement pluvieuse.



La Boler le 11 octobre 2024

Plus d'informations auprès de
la maison communautaire

2 avenue du Général de Gaulle
57570 Cattenom

Courriel : accueil@cc-ce.com

Tél : 03 82 82 05 60

www.ccce.fr

facebook : [@ccce.cattenom](https://www.facebook.com/@ccce.cattenom)

Entretien de la végétation des ruisseaux en traversées urbaines

Depuis 2019, plus de 8 000 mètres de berges de ruisseau sont fauchées 2 fois par an par la CCCE. Cet entretien n'est pas obligatoire et découle d'une volonté politique. En effet, l'article L.215-14 du code de l'Environnement stipule que l'entretien des rives incombe au propriétaire riverain.

A Gavisse, le fauchage a eu lieu rue Jeanne D'Arc, rue des Semailles et rue des Cerisiers.

Restauration des affluents de la Boler

La restauration des affluents de la Boler se poursuit. L'entretien de la végétation ainsi que les plantations prévues à Gavisse seront réalisés à l'hiver 2024, sous réserves des conditions météorologiques et de l'accord des propriétaires.

En complément de ce programme, l'atterrissement présent au niveau du pont ainsi qu'un arbre tombé en aval ont été retirés.



Du côté de la bibliothèque

Septembre a marqué la reprise des activités de la bibliothèque pour les enfants et les adultes. Rappelons que les enfants de l'école la fréquentent régulièrement avec leurs professeurs mais qu'elle est ouverte à tous chaque mercredi matin de 9 h à 11 h 30.

Pour les adultes l'adhésion de 6 € au Cercle des Jeunes sera demandée et pour les enfants ce sera gratuit.

Contact :

bibliothèque.gavisse@gmail.com

ou contacter la mairie.



Du côté de l'école

Encore un peu de changement pour cette rentrée 2024

Notre adorable ATSEM Chantal qui a accompagné de nombreux élèves depuis plus de 40 ans a laissé sa place à Élodie qui a bien écouté ses conseils pour apporter elle aussi toute sa bienveillance à nos petits élèves.

Au CM1/CM2, nous accueillons Aurore Gasseau qui partage son poste d'enseignante à mi-temps avec Tiphaine Schroeder.

Il y a de la nouveauté aussi en maternelle au niveau des enseignantes puisque Anne Wandernoth est chargée de la classe des petits/grands à 75% et elle est également complétée par Tiphaine Schroeder un jour par semaine.

L'ensemble de l'équipe est déjà engagé dans de nombreux projets pour le plus grand bonheur des enfants.



2024, année olympique

Depuis janvier 2024 les épreuves des Jeux olympiques ont ponctué l'année

Depuis janvier 2024 les épreuves des Jeux olympiques ont ponctué l'année :

les JO d'été ont été organisés en juin 2024 avec l'aide de collégiens bénévoles qui ont animé des ateliers et en septembre c'était les JO paralympiques qui étaient à l'honneur pour sensibiliser les enfants au monde du handicap et à la différence.

Les équipes composées d'élèves de la maternelle au CM2 ont été encadrées cette fois-ci par les élèves de CM2, nos gentils organisateurs du jour. Goalball, Volley assis, blind-test, jeu tactile, parcours avec handicap ou sensibilisation à la dyslexie étaient au programme.





Nos sportifs accomplis n'ont pas fait que ça, ils ont aussi pratiqué l'improvisation théâtrale, participé à un spectacle de danses à l'Amphy à Yutz sur le thème des Jeux Olympiques. Chaque classe avait tiré au sort un continent et en plus d'une danse les enfants ont aussi produit des œuvres artistiques individuelles ou collectives sur la partie du globe qui les concernait.



Festival d'illustration

Un autre temps fort a été la participation au festival Fest'images en recevant 3 illustrateurs de livres pour enfants à l'école. Ces rencontres avec Emilie Angebault, Nabuko et Gilles Bachelet ont été enrichissantes et ont permis aux enfants de découvrir les différentes étapes de création d'un livre.

Les trois classes participantes ont été récompensées au concours d'illustrations.



Clairsapin

Pour la deuxième année consécutive, les élèves de la maternelle au CM2 sont partis en classe de découverte à Clairsapin dans les Vosges et c'était très plaisant de retourner sur ce site que la plupart connaissaient. Poneys et découverte du monde des lutins avec de nombreuses balades en forêt pour les maternelles, accrobranches, parcours pieds-nus, orientation, learn'o pour les élémentaires et surtout de nombreux moments tous ensemble et la célèbre boom où tous les élèves ont mis une très belle ambiance avec une mémorable CheChe. Toutes les classes ont également visité la saboterie.



Du côté de l'école

Clairsapin (suite)



Janvier 2024 – Novembre 2024

Jeux collectifs

Depuis janvier et pour toute l'année 2024, les jeux collectifs constituent un fil conducteur en l'honneur des jeux olympiques. Point de départ dans la mise en place : une toile parachute et des jeux de ballon.



Fête familiale

Comme chaque année, les périscolaires de Gavisse, Fixem et Beyren s'unissent pour organiser une fête familiale au périscolaire de Gavisse. Cette année, la gourmandise était à l'honneur : des bonbons géants, de la barbe à papa, des ballons colorés, du pop-corn, des sucettes géantes et bien d'autres sucreries ont été réalisés par les enfants afin de recréer un décor de fête foraine gourmande. Une fête très appréciée de tous !



Les Dinosaures

Au cours de ce trimestre, les enfants du périscolaire se sont transformés en vrais archéologues. Un intervenant de la Maison de la Nature d'Hettange-Grande a apporté des bacs archéologiques permettant une fouille d'ossement de dinosaures. Les enfants très inspirés par cette thématique, ont recréé eux-mêmes des peintures préhistoriques et des fossiles.



Nature

Afin de les sensibiliser à la nature environnante, les enfants sont partis à la conquête de nos espaces verts pour découvrir la faune et la flore qui nous entourent. Dans un second temps, une reproduction des éléments de la nature qu'ils ont pu observer tels que des oiseaux et papillons ont permis de décorer la structure.

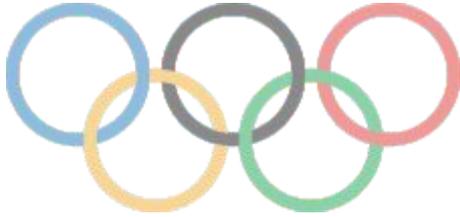


Du côté des associations

Accueil périscolaire

Les J.O.

Les Jeux Olympiques se passant en France cette année, les enfants ont mis à l'honneur cet événement en décorant le périscolaire d'anneaux olympiques.



Semaine du goût

Comme chaque année, les enfants ont profité de la semaine du goût, organisée par les animatrices, pour découvrir de nouvelles saveurs : feuilletés sucrés salés, gâteaux de légumes et jus de fruits.



Fêtes calendaires

Les fêtes calendaires sont une thématique incontournable que les enfants adorent ! Halloween et Noël sont leurs thèmes favoris, passant de petits monstres à gentils lutins, ces temps d'activités leur permettent de s'exprimer librement et de développer leur créativité et leur imagination.



Manifestations de l'année

L'Association de Parents d'Elèves Erckmann Chatrian (APEEC) organise tout au long de l'année scolaire des événements extra-scolaires pour les enfants de l'école de notre village.

Carnaval, le samedi 23 mars

Monsieur Carnaval a pris feu, afin d'annoncer la fin de l'hiver, comme le veut la tradition au cours d'un délicieux goûter partagé au périscolaire de Gavisse.



Kermesse le samedi 15 juin

La kermesse fut un franc succès avec cette année un nouvel emplacement pour le spectacle des enfants. Une occasion de dire au revoir à Chantal, leur aide-maternelle bien aimée, dont la carrière a pris fin cette année (voir article séparé à ce sujet).



Halloween, le vendredi 1^{er} novembre

Après une chasse aux bonbons très fructueuse, les enfants (bien aidés de leurs parents) ont dévoré près de 100 pizzas au cours de cette soirée aussi gourmande qu'effrayante !



Sport et plaisir à l'école

L'Association Sportive de l'École (ASSE) des Mégacéros a encore marqué cette année par son dynamisme et son engagement auprès des jeunes ! Avec ses activités sportives et éducatives, l'association continue de promouvoir les valeurs du sport tout en renforçant le lien entre élèves, parents et enseignants.

Cette année, la kermesse a été placée sous le thème des Jeux Olympiques, et l'ASSE des Mégacéros a su transformer cet événement en une célébration festive et sportive. Les élèves ont présenté des danses inspirées des cultures olympiques du monde entier, depuis la Grèce antique jusqu'aux pays contemporains. Dans des costumes colorés et sous les applaudissements, les enfants ont fait revivre l'esprit olympique de fraternité et de diversité. Cette kermesse a été une belle occasion de partager un moment convivial et de souligner les valeurs de l'association : respect, ouverture et joie.



Un petit tour à vélo pour bouger et s'amuser !

Un parcours cycliste de Gavisse à Basse Ham, accessible aux élèves de CM1 /CM2, a permis de partager un moment sportif et de sensibiliser les jeunes à l'importance de l'activité physique et de la sécurité à vélo.

Assemblée générale en décembre : des élèves délégués impliqués

L'ASSE des Mégacéros a tenu son assemblée générale en décembre. Ce moment était l'occasion de revenir sur les activités de l'année écoulée, de discuter des projets à venir, et d'intégrer les retours et propositions des élèves, acteurs de la vie associative, représentés par leurs délégués.

Septembre en or : vente de crêpes et d'objets divers au profit de l'AREMIG

Le mois de septembre a été marqué, pour la deuxième année consécutive, par une campagne de soutien à l'association AREMIG (Association pour la Recherche et les Études des Maladies Infantiles Graves), à travers une vente de crêpes et divers objets. Grâce à la générosité des familles et des bénévoles, un chèque de 350 euros a pu être remis à l'association, une contribution précieuse pour la recherche contre les cancers pédiatriques.

Téléthon : marche des muscles et la vente de stickers au profit de la recherche

Dans le cadre du Téléthon, l'ASSE des Mégacéros a organisé le 21 novembre une « Marche des Muscles » pour sensibiliser à la lutte contre les maladies rares et soutenir la recherche. Les élèves ont effectué une marche symbolique au profit de cette noble cause. En parallèle, l'association a vendu des stickers, dont les fonds récoltés ont été reversés intégralement au Téléthon. Cette initiative montre une fois de plus l'implication de l'association dans des causes solidaires.



L'ASSE des Mégacéros continue de prouver que le sport et l'engagement peuvent faire la différence dans la vie des jeunes et de la communauté. Merci à tous ceux qui soutiennent cette association, porteuse de valeurs de solidarité, de respect et de générosité.

Les membres de l'ASSE sont :

Nathan Wagner,
Clement Vincent,
Elodie Soumann,
Eloise Tami,
Manon Wolinski,
Robin Lugez

Les suppléants :

Suzie Donzel,
Lucas Lorang,
Teykoa Larchez,
Paul Nierengarten,
Léa Bartolucci,
Justine Leveillé,
Alice Lepinasse

Le comité se compose donc de ce collège enfants ainsi que du collège adultes suivants :

Présidente : Naumann Stéphanie
Vice -Présidente : Pitance Virginie
Secrétaire : Wax Julie
Trésorière : Draus Nathalie
Vice-trésorière : Wolinski Gaëlle
Assesseurs: Bettembourg Claire, Bartolucci Anaïs,
Wagner Christine, Lepinasse Mathieu,
Granveaux Xavier, Kremer Iris,
Klock Sandrine, Arnould Pierlot Élodie,
Bosc Zoé, Tami Sandrine,
Schroeder Tifaine, Gasseau Aurore
Wandernoth Anne

Un festival d'activités



L'année 2024 a été riche en événements et en convivialité

L'année a commencé par notre Assemblée Générale le 3 février. Celle-ci a été l'occasion de faire le point sur l'année écoulée, de vous présenter nos projets et d'échanger avec tous nos membres. La soirée s'est terminée autour d'un bon repas dans une ambiance festive.

Ensuite, du 2 au 9 mars, c'est un bus entier qui est parti à l'assaut des pistes des 2 Alpes pour un séjour de ski mémorable. Du débutant à l'expert, ce séjour a été une opportunité de profiter de l'hiver dans une ambiance chaleureuse.

Le 31 mars, petits et grands se sont retrouvés pour la traditionnelle chasse à l'œuf. Une activité ludique et gourmande pour célébrer la fête de Pâques dans la bonne humeur !

Pour le rallye annuel qui a eu lieu le 1^{er} juin, chacun a su relever les défis proposés. Le parcours, qui allait de Gavisse à Basse Ham en passant par Oudrenne, a été proposé en deux versions cette année : vélo-pédestre ou voiture-pédestre. De quoi régaler en énigmes et en découvertes tous les participants. Après cette aventure, tout le monde a apprécié le rougail saucisse ou le carry poulet, menus réunionnais confectionnés sur place par JP dans son food truck.

Les 29 et 30 juin, c'est une équipe de bénévoles, motivée et toujours fidèle au rendez-vous, qui a tenu le stand des crêpes à la fête médiévale de Rodemack. Un défi de taille quand on sait que la cité a drainé 15 000 spectateurs sur le week-end !

Une fête suit l'autre, nous voici déjà arrivés à la fête nationale, organisée avec la mairie le 13 juillet. Après une joyeuse retraite aux flambeaux, c'est un superbe feu d'artifice, toujours orchestré de main de maître par Thierry Bermont, qui a tenu ses promesses. Belle prestation de l'avis de tous ! L'association a proposé un stand pour se restaurer et partager un moment festif.



tout au long de l'année !

Jamais deux sans trois et que la fête recommence ! Mais, pas n'importe laquelle : notre fameuse fête de la crêpe et du cidre ! On peut dire qu'il s'agit du moment le plus intense de l'année pour le comité : les préparatifs, les commandes, les animations, le planning à établir, la tenue des stands, la gestion des stocks, le rangement, ... La participation des bénévoles s'avère toujours primordiale. Le 25 août a été une belle édition où toutes ces petites mains ont œuvré à tous les niveaux et à tous les stades : les affiches publicitaires, la réalisation du caramel beurre salé, l'épluchage des pommes, la confection de la pâte, la cuisson des mirabelles, le montage de la fête, la décoration florale, l'installation de la fête, la présence dans les stands et le démontage ! Nous les remercions vivement pour toute l'aide apportée. Nous avons eu le plaisir et le privilège de nous faire photographier par Morgane HELFER, photographe professionnelle et Gavissoise.

Septembre a marqué la reprise des activités de la bibliothèque pour les enfants et les adultes. Rappelons que les enfants de l'école la fréquentent régulièrement avec leurs professeurs mais qu'elle est ouverte à tous chaque mercredi matin de 9 h à 11 h 30.

Les après-midi jeux, ouvertes à toutes et tous, ont également repris le dernier jeudi de chaque mois (hors vacances scolaires) de 15 h à 17 h. N'hésitez pas à venir passer un petit moment convivial dans la salle de la mairie.

Les 7 et 8 septembre, notre sortie à Europa Park a fait rapidement carton plein comme d'habitude ! Entre sensations fortes le samedi et détente aquatique à Rulantica le dimanche, les participants ont vécu un séjour intense !

Le 12 octobre, direction Stuttgart pour découvrir la fête de la bière ! Une immersion colorée dans la culture allemande et l'occasion de savourer des spécialités locales !



Du côté des associations

Le 30 novembre, une sortie au marché de Noël de Colmar a été l'occasion de se plonger dans l'ambiance des fêtes de Noël, de savourer quelques spécialités alsaciennes et de faire quelques emplettes !

N'oublions pas le dernier événement mais non des moindres. En effet le Père Noël est de passage dans le village le 20 décembre. Gageons qu'il sera très attendu !

Le comité remercie tous les membres, les bénévoles et les participants pour leur engagement et tous les bons moments partagés au cours de cette année 2024. Nous vous souhaitons une excellente année 2025 en espérant vous voir nombreux à nos manifestations. Nous vous attendons avec plaisir pour vivre une belle année ensemble ! N'hésitez pas à nous rejoindre pour l'assemblée générale qui aura lieu le 1^{er} février 2025 à 18h45 à l'île aux enfants.



Marché de Noël



Après-midi jeux

Gym gavissoise

La Gym Gavissoise a repris ses cours depuis le 9 septembre 2024, tous les lundis soirs de 20h30 à 21h30 à la salle des sports (derrière l'école).

Notre association compte 18 membres cette année, venant de Gavisse mais aussi de villages voisins.

Les séances proposées ne sont jamais les mêmes d'une semaine à l'autre, ce qui permet d'éviter la routine et de travailler tous les muscles de son corps. Notre dynamique et pétillante animatrice Myriam vous fera découvrir toutes nos activités : step, cardio, muscu, abdos, stretching, gym ball...il y en a pour tous les goûts !

Si vous souhaitez vous dépenser et évacuer votre stress de la journée, rejoignez-nous sans plus tarder !



Pour tous renseignements, veuillez contacter Christina (secrétaire) au 06 95 08 39 41

Consultez aussi notre page facebook :

- La Gym' Gavissoise

Du côté des associations



La saison 2025 de l'association La Boler démarre avec un nouveau comité, mais les objectifs restent les mêmes : vous accueillir dans un cadre verdoyant, afin que promeneurs et pêcheurs puissent profiter pleinement de leur passion.

L'alevinage a eu lieu en novembre, des journées nettoyages sont programmées, l'implantation de nombreux arbres fruitiers et d'autres projets sont en cours.

Vous pourrez prendre contact avec nous et suivre nos aventures sur notre page Facebook « **Association de pêche La Boler Gavisse** ».



Syndicat d'arboriculture de Gavisse et Environs

L'assemblée générale du Syndicat d'arboriculture de Gavisse et environs s'est tenue le 18 Octobre 2024 à 20H00 sous la présidence de M. Pascal NEY.

7 journées de distillation ont eu lieu pour la campagne de Septembre 2023 à Août 2024.

Après de nombreuses années d'utilisation depuis 1958, la remise en état du foyer de chauffe de l'alambic était nécessaire.

Lors de l'Assemblée Générale a eu lieu le renouvellement du tiers sortant.

Taxation de l'alcool distillé (nouvelle règle).

Sont exonérés de l'accise, dans la limite appréciée par ménage de 50 litres d'alcool pur (AP), les alcools fabriqués et consommés par le particulier bouilleur de cru, pendant et dans le respect des conditions de la campagne de distillation.

Au-delà de 50 litres d'AP ainsi produits, le tarif normal de l'accise « alcool » s'applique : 18,67 € par litre d'AP.

Ce taux de l'accise est valable jusqu'au 31/12/24. Il est révisé au 1^{er} janvier de chaque année.

Evénements

Les crécelles : une tradition respectée à Gavisse

À Pâques, les cloches partent à Rome et ne reviennent que le dimanche.
Six enfants de notre village, bien motivés, les ont remplacées matin, midi et soir vendredi et samedi précédant Pâques pour tintinnabuler trois fois par jour l'Angélus avec leur crécelle en sillonnant les rues du village.

Bravo aux enfants !



Inondations

La Moselle a connu le 17 mai 2024, un phénomène de pluie exceptionnel : l'équivalent de plus d'un mois de pluie est tombé en une seule journée. Notre village de Gavisse n'a pas été épargné, comme en témoignent les photos ci-jointes.

La Commune a directement informé les habitants sinistrés que des « packs inondation » fournis par la CCCE étaient à leur disposition en mairie.



Une retraite bien méritée

Notre célèbre assistante maternelle Chantal quitte l'école de Gavisse après plus de 40 années de travail.

Un parcours professionnel qui a débuté en 1981 sous la direction scolaire de Mme Birck.

Chantal connaîtra 6 directrices d'école au long de sa carrière : Mesdames Birck, Pauly, Scheck, Roesch, Weber et Pitance avec laquelle elle terminera sa dernière année scolaire.

Chantal aura travaillé sous les mandats de 3 maires : Messieurs Frentz, Wagner et Redinge.

Côté enfants, Chantal aura aidé, consolé, éduqué pas moins de 500 petites têtes blondes.

L'heure de la retraite a sonné : un repos bien mérité aux cotés de son mari avec qui elle fête 40 ans de mariage. Ensemble, ils ont eu 4 enfants et sont les grands-parents de 2 petits enfants.

Un "au-revoir" en juin dernier par l'ensemble des élèves, mais aussi des parents qu'elle a cotoyé lorsqu'eux-mêmes étaient petits, lors de la kermesse de l'école.

Début octobre, un hommage lui a été rendu en mairie, où après le discours de M. le Maire, un beau bouquet de fleurs ainsi qu'un bon gourmand lui ont été offerts.

La relève est assurée... Et l'invitation est faite pour rendre des petites visites aux anciennes collègues et aux enfants de l'école.

Merci Chantal pour toutes ces années !
Bonne retraite !



Evénements



Cela devient une habitude : une fête pleine de monde à nouveau cette année, avec bonne humeur, soleil, lanternes, sans oublier les bons sandwiches et les rafraîchissements proposés par le Cercle des Jeunes.

Le tout couronné par le fameux feu d'artifice de M. Bermont, qui fait l'unanimité, année après année.

Cérémonie du 11 novembre

En présence d'une délégation de vétérans du Souvenir Français, du Maire et de ses adjoints, mais également de citoyens Gavissois, a eu lieu, le mardi 12 novembre, la Commémoration de l'Armistice de 1918.

Les enfants de l'école accompagnés de leurs institutrices et assistantes maternelles ont entonné la Marseillaise après avoir attentivement écouté les discours du Souvenir Français et de M. le Maire, Alain Redinge.

Un goûter a été offert aux enfants de l'école par la Commune et un pot de l'amitié offert en mairie aux citoyens présents.





Repas des anciens



Un moment de convivialité pour tous

Dimanche 17 novembre a eu lieu, dans la salle de l'île aux enfants, le repas des personnes du 3^e âge de notre commune, répondant ainsi à l'invitation de M. le Maire, Alain Redinge.

Après l'accueil de tous les convives suivi du discours du Maire, la bienvenue fut souhaitée aux doyens présents à ce repas : Mme Marie-Louise Gourment et Monsieur Robert Harm. A ce titre, ils ont eu le privilège de recevoir tous deux des cadeaux gourmands et fleuris de la part du Maire et de ses adjoints.

Autour d'un bon repas servi par les élus et leurs conjoints et préparé par MB Traiteur de Berg/Moselle, nos "seniors" ont eu tout le loisir de se raconter souvenirs et anecdotes, s'échanger des idées ou autres bonnes recettes.



Evénements

Repas des élus

Cette année, Monsieur le Maire a convié les membres de son conseil municipal, ainsi que les membres du personnel communal autour d'un dîner lorrain servi au Café Nennig dans notre village.

Accompagnés ou non par leurs conjoints, cette soirée est l'occasion d'échanger sur l'année écoulée, de partager un moment de détente ensemble, se raconter anecdotes et autres blagues ; mais aussi démarrer doucement les festivités de fin d'année.

Et pour les plus fervents amateurs, terminer par une partie de jeu de quilles.



Festivités : Saint Nicolas à l'école et illumination du sapin

Comme Saint Nicolas se plaît bien dans notre village, il y a passé le premier week-end de décembre...

Le vendredi 6 décembre, pour le plus grand plaisir des enfants, il s'est rendu à l'école pour écouter les chansons des écoliers, recevoir de jolis dessins et à son tour, il leur a distribué des friandises.

Puis, le dimanche 8 décembre, toujours dans notre commune, il a participé à l'allumage du sapin qui marque le lancement des illuminations de Noël.

Dans une ambiance conviviale et chaleureuse, gourmandises et boissons de saison ont été offertes par le Cercle des Jeunes.



Portrait

Qui est Thierry Bermont notre artificier ?

Pas de 14 juillet sans lui. Interview de notre fidèle artificier, Thierry Bermont.

Qu'est ce qui vous a donné envie de devenir artificier ?

En 1996, j'étais conseiller municipal dans mon village en Meuse et le maire m'a demandé de venir prêter main forte à deux anciens pompiers du village pour allumer le feu... et, c'était parti ! J'avais 28 ans et j'ai décidé de suivre la formation d'artificier, qui est très exigeante.

Depuis quand vous chargez-vous du feu d'artifice de Gavisse ?

Depuis 2003, avec seulement deux pauses en 22 années : 2016 (attentat de Nice) et 2020 (Covid). C'est un Conseiller Municipal de l'époque, M. Denis Hamen, qui m'a demandé de venir gérer le feu en 2003 suite à deux années décevantes.

En quoi consistent les préparatifs du feu ?

Il me faut de 30 à 40 h de travail en amont pour préparer un feu pyromusical. Puis, il faut compter la communication avec le Conseil Municipal, le passage de la commande, la création/dépôt du dossier en préfecture, la réception des artifices, le traçage du parcours... Ensuite, il faut démonter, nettoyer le terrain (merci à Mr Jean-François Wax du Cercle des Jeunes pour

son aide précieuse chaque année) et les batteries de mortiers, replier le matériel de tir, le remiser... Tout ça pour un tir qui dure 10 minutes seulement!

Qu'est-ce que vous aimez dans cette activité et pourquoi tenez-vous à revenir tous les ans à Gavisse ?

Paradoxalement, j'aime le stress omniprésent dans cette activité, toute cette énergie qu'il faut déployer, la tension sur le moment et le soulagement qui suit, quand tout s'est bien passé. J'aime aussi concevoir les feux ; les artifices que j'utilise sont préparés sur mesure par mon fournisseur situé dans le Sud de la France. C'est ce qui garantit un feu original.

Chaque année je suis heureux de pouvoir revenir à Gavisse, dont les élus me font confiance, je me sens bien à Gavisse, entre amis maintenant.

Tous nos remerciements à M. Bermont pour avoir pris le temps de répondre à nos questions. Nous nous réjouissons d'avance du feu 2025!



A l'honneur

Belles réussites !

Toutes nos félicitations à deux jeunes personnes qui ont fréquenté l'école de notre village.

Le 12 janvier 2024, après avoir soutenu sa thèse, Docteur ANSMANT Lucie a obtenu son diplôme en Chirurgie Dentaire à la Faculté d'Ontologie de Nancy.



Le 15 novembre 2024, Mathieu NULLANS a soutenu sa thèse et a obtenu le titre de Docteur en Médecine Générale avec les félicitations du jury. Il est maintenant diplômé de la faculté de Nancy.



Félicitations !

Nous sommes très fiers d'eux et nous leur souhaitons une pleine réussite dans leur carrière.

De Cattenom à Gavisse : des Noces en or pour Virginie et Norbert Steichen !

C'est au bal de Cattenom que Virginie, née le 12 novembre 1952, et Norbert, né le 27 avril 1950, se rencontrent en 1973.

Le 12 octobre 1974, ils se disent "oui" devant leur famille et amis.

Elle est originaire de Gandren et lui de Basse-Rentgen, et c'est à Gavisse qu'ils décident de poser leurs valises dans la maison qu'ils vont bâtir ensemble.

Norbert est électricien dans la sidérurgie et Virginie s'occupe du foyer qui va très vite grandir avec la naissance de Frédéric en 1975, de Jean-Pierre en 1976 et enfin d'Anne-Marie en 1980.

Durant ces 50 années de mariage, ils ont construit une vie à deux, mais aussi une très belle et grande famille avec la présence à leurs côtés de 5 petits-enfants : Johanna, Benjamin, Marylou, Antoine et Ornella, qui remplissent leurs cœurs de bonheur.

Retraités très actifs, ils ont une passion commune pour le jardinage, pour le plus grand bonheur de toute la famille qui profite des merveilleux produits de leur jardin.

Monsieur le Maire et ses adjoints se sont rendus à leur domicile pour les féliciter pour leurs noces d'Or et leur offrir un beau bouquet de fleurs, ainsi qu'un « bon gourmand » dans un restaurant de la région.



Noces d'Or d'Anne-Marie et Roland Dubois

« L'Amour est une bien curieuse aventure ! Il suffit d'un jour, d'un regard... »

Roland est né en 1949 à Volmerange-les-Mines, Anne-Marie est née en 1954 à Thionville et est originaire de Faulbach.

Leur histoire commencera grâce à un jour de congé imprévu qui les mena l'un vers l'autre... Le quotidien provoquera les rencontres et confirmera leur amour naissant.

Le jeune couple se mariera le 27 avril 1974 et s'installera dans la commune de Gavisse en 1978.

De leur union naîtront 3 enfants : Fabien (†), Benoît et Antoine.

Ils sont les heureux grands-parents de 4 petits-enfants : Baptiste, Noé, Lucas et Adrien.

Anne-Marie fut catéchiste pendant 20 ans à Gavisse et animatrice périscolaire au Catt'Mômes. Toujours très investie pour l'Eglise, elle est membre du Conseil de Fabrique.

Pendant son temps libre, elle aime cuisiner, lire, se promener avec leur chien, faire des sudokus, s'occuper des fleurs, garder ses petits-enfants, mais également partir en vacances et voyager.

Roland fut conseiller municipal durant 3 mandats, il participe ainsi à l'évolution du village.

Dès que l'occasion se présente, Roland adore faire des mandalas. Il aime également se promener avec leur chien, faire du vélo, jardiner, lire et jouer au solitaire.

Ils ont fêté leurs noces d'or au restaurant entourés de leur famille et de leurs amis.

M. le Maire et ses adjoints leur ont présenté leurs félicitations et leur ont offert un joli bouquet de fleurs, ainsi qu'un bon gourmand pour un repas dans un restaurant de la région.



Etat civil

Naissances



Lucas WEISSE SERAFIN
né le 25 janvier 2024



Mateo BEAINO, né le 8 mars 2024



Charlie KIEFER
né le 23 août 2024

Clélie HERMET, née le 22 juin 2024
Ibrahim ABDI, né le 17 août 2024



Mariages



Sabrina FRERES & Christopher
RIVIERE, mariés le 4 mai 2024



Alizée HERGOTT & Vincent
JACQUEMIN, mariés
le 15 juin 2024



Christina HAGEN & Loïc CHRIST,
mariés le 29 juin 2024

Suzanne SERAFIN et Mickaël WEISSE
mariés le 21 décembre 2024



PACS

Viviane RISCHE & Fabrice HUBERT, le 3 juin 2024
Julie HEMMER & Thomas KIEFFER, le 4 juillet 2024

Décès

Giovanni CHIAIA, décédé le 14 février 2024 à
Luxembourg
Delphine CHAUSSE, décédée le 8 mars 2024 à Thionville
FRENTZ Albertine, décédée le 14 juillet 2024 à
Saint-Julien-Les-Metz



Margaret DIEBOLD & Yannick DELLAROVERE,
mariés le 21 septembre 2024

Civisme

Stop au bruit !

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, telles que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies électriques ne peuvent être effectués que :

- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30
- Les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00



BRUITS de voisinage

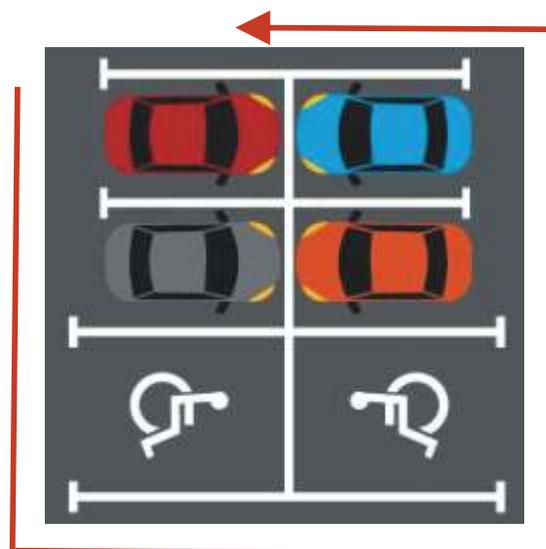
Tous responsables
Tous concernés

Dépose minute

Nous vous rappelons que les arrêts "dépose-minute" ne sont pas autorisés sur le parking du périscolaire ET que les 2 places PMR sont réservées aux personnes en ayant réellement besoin. De même, rappelons que le stationnement sur les trottoirs n'est pas autorisé.

Veuillez respecter le sens de circulation.

Côté circulation, nous vous rappelons que la rue des Semailles est à sens unique, à utiliser telle une boucle : l'entrée par la rue des Semailles, la sortie par la rue des Cerisiers.



Sens de circulation

Hop, dans le sac !



Des distributeurs de canisacs ont été mis en place il y a quelques mois déjà dans le cadre de la politique de propreté de la ville. Ils ont été placés à des endroits jugés stratégiques pour les promeneurs de chien.

L'objectif visé est la réduction de la quantité de déjections canines abandonnées sur la voie publique par les maîtres indécents. Les canisacs ainsi mis à disposition ont une vocation de dépannage, pour mettre fin à l'excuse si courante du « Je ne peux pas ramasser, car j'ai oublié mes canisacs à la maison ! ».

Malheureusement, trop de concitoyens se trouvent toujours gênés par de trop nombreuses déjections non ramassées !

Profitions-en pour remercier les propriétaires de chien qui ramassent systématiquement les déjections canines de leur(s) chien(s), y compris dans les espaces verts.

RéGLiCE, nouveau service de mobilité expérimental vers le Luxembourg

Dans le cadre de sa stratégie locale de mobilité, la Communauté de Communes de Cattenom et Environs (CCCE) met en place un service de navettes, à titre expérimental, pour les communes de Berg-sur-Moselle, Beyren-lès-Sierck, Contz-les-Bains, Fixem, Gavisse et Haute-Kontz à destination de Mondorff.

Baptisé RéGLiCE, pour Réseau Gratuit de Liaisons de Cattenom et Environs, ce nouveau service est principalement destiné aux travailleurs transfrontaliers.

Depuis le 2 septembre, les habitants des communes concernées peuvent emprunter gratuitement ces navettes pour rejoindre Mondorff.

De là, ils peuvent accéder à pied au point d'arrêt le plus proche à Mondorff-les-Bains (Grand-Duché du Luxembourg), situé à seulement 200 mètres, pour poursuivre leur trajet via les transports en commun luxembourgeois.

Détails pratiques :

Jours de circulation : du lundi au vendredi, en période scolaire et pendant les vacances.

Horaires de circulation :

- de 6h00 à 9h00 et de 16h00 à 19h00
- Fréquence : toutes les 30 minutes le matin et toutes les 15 minutes le soir.

Communes desservies par la Navette 2 : Berg-sur-Moselle, Gavisse, Fixem, Beyren-lès-Sierck et Mondorff.

Gratuit pour les habitants des communes traversées.



Comment s'inscrire ?

Pour s'inscrire au service et obtenir votre pass, il vous suffit d'envoyer un mail à :

- c.andre@cc-ce.com
- r.jager@cc-ce.com

comprenant les informations suivantes :

- Nom et prénom
- Adresse postale
- Adresse mail
- Destination
- Numéro de téléphone (facultatif)
- Justificatif de domicile

Une fois l'inscription validée, un pass permettant la validation de la montée à bord de la navette vous sera ensuite fourni.

Vos premiers pas en informatique accompagné avec un conseiller numérique

Depuis 2022, la CCCE propose des ateliers thématiques, animés par son conseiller numérique dans les Mairies du territoire.

En petit groupe, le conseiller numérique vous permet de découvrir Windows 11, de vous familiariser avec la sécurité informatique et les mots de passe ou encore de vous accompagner dans vos premiers pas sur les logiciels Word ou Excel.

Des sessions ont été organisées de septembre 2024 à novembre 2025 à Gavisse.

Les sessions suivantes seront organisées à Basse-Rentgen, Berg-sur-Moselle, Contz-les-Bains, Entringe, Gavisse, Kanfen, Roussy-le-Village et Zoufftgen.



Renseignements et inscriptions

<https://www.ccce.fr/2023/03/formation-numerique-ccce/>

Contactez Régis BURGUN, votre conseiller numérique à la CCCE.

Tél : **03 82 50 35 20** ou **06 31 30 81 56**.

En cas d'absence de réponse, merci de laisser vos nom, prénom et numéro de téléphone pour une prise de contact ultérieure.

Cinéma en plein air

Après les incontournables du cinéma français en 2022 et l'univers fantastique en 2023, l'édition 2024 a fait, cette année, la part belle au genre policier, avec une offre de diffusion cinématographique gratuite pour tous, dans une ambiance conviviale et chaleureuse !

Le genre policier sous les projecteurs.

La CCCE a proposé une séance de cinéma en plein air, à la tombée de la nuit, au cours de laquelle, la population a pu profiter d'une diffusion sur écran géant.

La séance qui a eu lieu vendredi 5 juillet au soir à Gavisse et le film « 30 jours max » a été projeté dans le parc de la zone du périscolaire.

De quoi en profiter pour découvrir ou redécouvrir, en famille ou entre amis, des films aux enquêtes palpitantes et intrigues mystérieuses. La séance était gratuite. La projection avait démarré à la tombée de la nuit.



Noté pour vous

Garde des enfants

Mme Nicole JUVING

34 rue des Peupliers

57570 Gavisse

Tél : 03 82 55 39 75

Capacité d'accueil : 3 enfants

Mme Brigitte MARX

28 rue de l'Ancien Moulin

57570 Gavisse

Tél : 03 82 55 47 46

Capacité d'accueil : 4 enfants



Arrivées et départs

Nous souhaitons la bienvenue à :

- Gilles MILTGEN
- Jérôme, Isabelle IOCHEN et leurs enfants Luca, Lola et Adam
- Cyril MARCHIOL
- Stéphane MARCOT & Loïs HAAS
- Anthony ARANDA, Elodie MAURY et leur fils Maylone

Nous regrettons le départ de :

- Cloé GUILLON et ses enfants Sasha et Elya
- Maxime et Marion MALLICK et leur fille Clara





Horaires de la mairie

La permanence au public s'effectue :

le lundi de 16h30 à 18h30 et

le mercredi de 9h30 à 11h30.

Tél : 03 82 82 17 14

Courriel : gavisse@wanadoo.fr

Facebook : [Encore Plus pour Gavisse](#)



Application : [Panneau Pocket](#)

